

455

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 455 25 Mai 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Victor Ruffly

Domaine public

Quand le glas a sonné

Si tristes, les occupations d'usines condamnées. Parce que s'y expriment un désespoir, le besoin d'agir encore, de ne pas admettre ce qui, hélas, est une évidence: la caisse est vide, les banquiers ne font plus confiance.

Mais serait-il possible d'intervenir avant l'irréparable ?

C'est pour les travailleurs et les syndicats la question essentielle.

Et à ce stade-là, est remise en cause la conception traditionnelle du contrat de travail.

En termes classiques, l'employeur a la responsabilité de gérer son affaire et il offre des postes de travail à certaines conditions, celles du code des obligations, celles des conventions collectives, celles, individualisées, du contrat. Et on sait avec quelle vigueur les associations patronales, lors du débat sur la participation, se sont élevées contre l'idée, même lointaine, d'une intervention extérieure dans la gestion des entreprises.

En fait, la conception classique du contrat est dépassée à nos yeux, en vertu même d'une notion que la "paix du travail" a mise en évidence, celle de la "bonne foi".

La bonne foi implique qu'il n'y a pas "tromperie sur la marchandise"; elle repose sur la confiance. En cas d'abus, le contrat est rompu, la réparation des torts peut être exigée devant les tribunaux.

Le patron qui passe contrat avec un employé ou un syndicat, tout en se sachant au bord de la faillite ou en difficultés, commet, s'il ne renseigne pas, un abus au sens de la "bonne foi".

S'impose donc la notion du contrôle, plus claire que celle de la participation.

Le contrôle a été admis déjà, en matière d'arbitrage. Ainsi lorsque le patronat horloger a refusé de compenser le renchérissement, une fiduciaire indépendante a été chargée de con-

trôler dans les livres de comptes s'il s'agissait d'une impossibilité financière réelle.

Pourquoi les syndicats ou les commissions ouvrières ne pourraient-elles pas saisir de la sorte, en temps normal et non pas seulement en situation de conflit, une fiduciaire pour être renseignés sur des points précis concernant la santé ou la gestion de l'entreprise ?

Un tel contrôle ne résoudrait pas à lui seul les difficultés; il pourrait, objection attendue, être aménagé sans divulguer des renseignements portant préjudice à l'entreprise. Mais il permettrait de renseigner les salariés en temps utile.

Le droit de contrôle — comme en démocratie — c'est un droit adulte, une liberté, une base du droit d'association. Plus que les actionnaires, les salariés ont ce droit.

Consultations : le débat et les slogans

Votations fédérales. Trois ou quatre fois par année, les "grands sujets" de notre politique économique et sociale reviennent sur le tapis, remplissent des colonnes inombrables dans les journaux, alimentent des débats télévisés, ce sont les votations fédérales. Occasions bienvenues de discussions approfondies, mais aussi déballages de slogans creux.

L'idéal serait bien sûr de se forger une opinion en dehors de ces moments de fièvre... Souvenez-vous ! A propos de l'aide aux universités et à la recherche, nous faisons le point en octobre dernier (dp 430), soutenant que la loi en question devait être appuyée malgré tout (sans confondre les projets malthusiens de Otto Fischer et de ses amis avec nos rêves d'une université autre). A propos de la loi sur l'interruption de grossesse, nous soulignons (DP 433) que la conjonction de deux référendums mèneraient fatalement à reprendre la question au point de départ...

Transports : la réalité des coûts

Le rapport sur la conception globale des transports, récemment publié, a été adopté à l'unanimité des experts, habituellement pourtant ennemis jurés, du moins ceux du rail et de la route.

Les quarante thèses qui résument cette épaisse étude forment un tout, selon leurs auteurs : on ne peut pas grappiller ici et là quelques éléments et rejeter les autres ; la cohérence de l'ensemble en souffrirait.

A ce sujet, une première remarque : il n'y a jamais une seule cohérence, une seule rationalité pour quelque politique que ce soit ! Les logiques sont multiples ; elles dépendent des choix politiques qui les sous-tendent.

La "conception globale" se veut inscrite dans le cadre de l'économie de marché : le système des transports doit devenir économiquement autonome et tenir compte de la demande.

Comme on pouvait s'y attendre, le Touring Club Suisse, par le canal de son journal, souligne d'emblée cet aspect, et applaudit... On comprend l'idée : ce sont là les subventions aux transports publics qui sont visées.

Le TCS se réjouit trop vite. L'autonomie économique des différents moyens de transports ? Peut-être ! Mais alors qu'on fasse des comptes sérieux ! Qu'on additionne les coûts sociaux des transports individuels (environnement, santé, conditions de vie) ! Et nous pourrions comparer ensuite les factures.

Parler de la loi de la demande, ce n'est pas clore le débat, loin de là. Parce que les conditions pour que cette loi s'applique n'existent souvent pas. Les banlieusards, privés de transports collectifs, les citadins, à qui on offre des bus qui se déplacent au pas, ces gens-là, par exemple, n'ont pas le choix. Et leur "demande" se résumera bien sûr à la voiture, ultime ressource. La demande dépend donc de choix préalables d'infrastructures qui sont des choix politiques.

Lorsque les autorités prétendent répondre à

un besoin, élargissement d'une rue, création d'un parking, elles ne font souvent qu'amplifier cette demande et limiter un peu plus le choix des usagers quant à leur manière de se déplacer.

Face à l'USS

Les syndicats autonomes, proches du parti radical, sont sur le point d'accueillir en leur sein un nouveau groupement syndical, lui aussi proche du parti radical, et qui est actif dans le canton de Soleure. L'ébauche d'un concurrent à l'Union syndicale suisse ?

LA NOUVELLE CONSTITUTION D'HELVETIA — II

La longue vue

"Notre système fédéral est un cadeau de l'histoire qu'il faut cajoler et ciseler à l'époque où tant d'Etats-nations essaient vainement de casser leur centralisme avant d'être disséqués dans le sang par leurs Bretons, Irlandais, Corses, Basques et autres Tyroliens" : examinant le projet de nouvelle Constitution fédérale, Ph. A., dans le dernier numéro de DP (454), notait la "nouvelle" répartition des compétences qu'il propose au sein de la Confédération.

Un diagnostic plutôt optimiste, avec une réserve pourtant : "on ne peut suivre les auteurs du projet lorsqu'ils ouvrent la porte à une départementalisation à la française des cantons suisses obligés de mendier leurs ressources à Berne". Dans la seconde partie de son texte que nous publions ci-dessous, Ph. A. met l'accent sur une deuxième réserve, et conclut.

(Réd.)

Le vœu respectable de ne soumettre au double vote que les principes fondamentaux de l'acte politique et juridique présente un autre inconvénient.

La démocratie réside dans le pouvoir du peuple ou de ses représentants de contrôler le gouvernement. Dans un système parlementaire, celui-ci est responsable devant les députés. En Suisse au contraire, le contrôle ne s'exerce pas tant par l'interpellation aux Chambres que par l'appel au peuple et aux cantons, avec le devoir étendu d'information dans les deux sens qu'il exige. Etendre la compétence des Chambres, c'est diminuer celle du peuple et des cantons en restreignant énormément le référendum obligatoire. Or il constitue un merveilleux sondage, que les instituts spécialisés pallient mal. A l'heure où l'on se plaint de la faible participation civique, est-il vraiment opportun de limiter la moitié directe de notre double démocratie ? Les réserves faites, il convient de souligner les mérites du projet.

D'abord, il fait penser. Des journaux, même en Suisse romande, se mettent à lui consacrer autant de pages qu'à la quatrième ligue de balle au pied. Il excite les gentilhommes à guêtres et divise les intellectuels de gauche. Ce n'est pas rien. Ensuite il voit loin. Ses défauts pourraient devenir des qualités le jour où, volens nolens, l'Helvétie devrait s'intégrer dans une Europe. Des patries ou des régions, celle-ci absorberait mal un fédéralisme au deuxième ou au troisième degré. On conçoit mal un référendum des pays européens subordonné, pour la petite Suisse, à un référendum des cantons. L'Europe de de Gaulle est une Confédération d'Etats jacobins ; elle ignore un canton de Vaud jacobin. L'Europe de Rougemont est une fédération de régions culturelles ; elle exclut des sous-fédérations politiques. Le projet faciliterait une transition sans Sondrebon.

Enfin le projet fait une large place à la notion de solidarité, qui représente un élément essentiel du fédéralisme. Le fameux alinéa de l'article premier dit que "La Suisse est un Etat fédératif, démocratique, libéral et social". Ce dernier adjectif engendre au chapitre IV plusieurs dispositions sur la formation, le travail, la sécurité, le minimum vital, le logement, la famille, la maternité, la profession, la participation,

dans l'entreprise, les consommateurs, la publicité, la proportionnalité de l'impôt, les limitations de la propriété et, voilons-nous la face, le droit de grève.

Se trompe-t-on beaucoup lorsqu'on imagine que ces dispositions font plus mal à certains indignés que la noisette du cantonalisme ? Ces mêmes vexés se révoltent en lisant l'art. 37 al. 3 garantissant le service de remplacement, ricanent devant l'art. 8, tête de chapitre des droits fondamentaux, qui qualifie la dignité humaine d'inviolable, et déplorent l'art. 25 qui impose aux particuliers le respect des droits fondamentaux (par exemple à l'employeur privé un salaire égal pour la femme).

La morale de cette histoire

Le minoritaire est chatouilleux. Nos Confédérés ont réalisé le miracle suisse en respectant la langue (voir la culture) des pays sujets, souvent en l'adoptant dans leur aristocratie. Tandis que les Canadiens méprisaient les francophones, que les Italiens et les Français interdisaient l'usage des langues provinciales, que les Etatsuniens exterminaient Indiens et Espagnols. Comme l'amour conjugal, la coexistence culturelle se cultive chaque jour. Elle vaut peut-être le sacrifice d'un système plus rationnel et le maintien d'une compétence réservée, d'un vocable chargé de passé.

Il n'empêche que le projet de de la commission Furgler est honnête, intelligent, possible et amendable. Il ne faut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain (comme disait l'Anglais massacrant un Maori).

Ph. A.

Votation sur le pain : miettes tactiques

Le 12 juin dernier, le projet de TVA version 1977 s'est heurté à une double opposition; il y avait ceux qui refusaient une augmentation des recettes de la Confédération, et ceux qui

ne voulaient pas de dépenses supplémentaires pour les citoyens-consommateurs. Pour calmer les premiers, M. Chevallaz a présenté le 24 août 1977 un nouveau programme d'économies, que les Chambres ont adopté en septembre. Et pour punir les seconds, qui avaient si mal voté, le nouveau régime financier 1977 comprenait divers prélèvements sur la consommation pour un total d'environ 270 millions dès 1979.

Blé d'ici et d'ailleurs

Dans le "paquet", on note une modification de la Loi fédérale du 19 juin 1959 sur le tarif des douanes, avec 118 millions d'économies pour la caisse fédérale, sous forme d'augmentation des droits d'entrée sur les céréales panifiables (25 millions) et de réduction des dépenses pour la compensation du "surprix" 1) (93 millions).

La couverture de ce "surprix" a coûté à la Confédération environ 120 millions de francs en 1975 et 1976, et 150 millions l'an dernier. Sauf modification, il fallait s'attendre à dépasser les 200 millions en 1978, en raison de la baisse du prix des céréales sur le marché mondial. Ainsi, le froment canadien (CWRS 1) dédouané et livré franco station de la minoterie a plongé de Fr. 73.— le quintal à fin 1975 à Fr. 46.—/quintal en été 1977, ce qui aurait exigé la compensation d'un surprix d'environ Fr. 55.—/q., soit, pour une production indigène de 370 000 tonnes, un montant de 204 millions de francs.

Après la hausse, la baisse (et inversément)

Mais Berne ne l'entend pas ainsi. Le prix du pain suisse ne variera pas au gré des cours mondiaux. Ainsi le veut d'ailleurs la politique agricole, qui tend à protéger la production indigène, et applique à cette fin d'innombrables textes législatifs élaborés au fur et à mesure des besoins.

Fort bien, mais attention: toutes ces mesures protectionnistes ne sont pas à sens unique, et le mécanisme doit en l'occurrence jouer

à la hausse comme à la baisse. Car, dès que le prix mondial du blé remontera sensiblement, par exemple sous l'effet de la guerre économique latente dont les céréales sont les enjeux, les droits d'entrée en Suisse devront à nouveau baisser. Ils pourraient même tomber à zéro comme en 1973/74, quand le blé canadien se vendait jusqu'à deux fois le prix aux agriculteurs suisses. Un droit de douane de Fr. 3.— a été rétabli au 1er mars 1975, et il a donc été porté à Fr. 28.— le 1er septembre dernier; et pendant le même temps, le prix payé pour la récolte indigène passait de Fr. 40.— à Fr. 72.— le quintal.

Référendum par élimination

A moins de mettre en cause la totalité du système de l'économie céréalière, il n'y a pas grand chose à contester à la hausse du prix du pain intervenue au début de septembre dernier; elle a d'ailleurs passé inaperçue de la plupart des consommateurs, auxquels elle va coûter environ dix francs par an pour un ménage de quatre personnes.

Mais il y a la Constitution, qui prescrit que "les objets nécessaires à la vie" sont taxés aussi bas que possible (art. 29, 1b). Mais il y a la valeur symbolique du pain, aliment de base traditionnel et image de la non-faim. Mais surtout, il y avait que la Loi sur le tarif des douanes offrait la seule possibilité de protester, par un référendum, contre la politique d'austérité de la Confédération, toujours prompte à prendre dans les mêmes poches. En effet, on voit mal une démonstration du même genre à propos de l'une des deux autres lois modifiées par le nouveau régime financier 1977; l'augmentation des droits de timbre et celle de l'impôt sur les cigarettes auraient été l'une et l'autre très difficiles à combattre, pour des raisons aussi différentes qu'évidentes.

1) Pour les non initiés: on appelle "surprix" la différence, payée par la Confédération, entre le prix garanti au producteur de céréales indigènes (env. Fr. 101.—/q.) et le prix de vente aux moulins (Fr. 64.—/q. avant le 1er septembre 1977 et Fr. 71.—/q. dès cette date).

Ecole et audiovisuel : après la passion un mariage de raison

“Chaque foyer se convertirait en école, grâce à un support électronique connecté à un système central de computation situé dans un centre d’enseignement, une bibliothèque de vidéos-tapes ou de micro-films réglés par ordinateurs et une chaîne de télévision éducative à portée nationale”.

“Arrivé à l’école, l’écolier américain gagne “le centre des medias”, met un casque, appuie sur le bouton. Une voix lui explique les mystères des fractions, tandis que des diapositives lui permettent de mieux suivre. Puis il prend une cassette et va faire ses exercices de français ou d’espagnol. Ensuite, il se rend dans une salle où on projette un film sur les animaux. Quand il rentre à la maison, il a à peine dîné que le voilà devant la télévision. Jusqu’à quelle heure y reste-t-il ? Plus tard, en tout cas, que ce ne serait raisonnable pour son équilibre nerveux”.

1984 ? Non, pas encore ! Les romanciers manquent d’imagination, les techniciens d’intelligence, les experts de modestie et de bon sens. Le premier texte est extrait d’un rapport d’experts adressé au gouvernement américain à la fin des années soixante. Le deuxième est cité par Jean Cluzel dans son livre “Télé-violence” (Plon 1978) : il décrit une journée ordinaire dans la vie d’un élève d’une école américaine normalement équipée en moyens audiovisuels.

La première révolution

Dans tous les pays développés les systèmes d’enseignement ont été saisis par la technologie. C’était la première révolution industrielle dans un secteur qui n’avait guère évolué depuis le Moyen Age : laboratoires de langues, laboratoires de sciences, ordinateurs, studios de télévision, écoles et villes câblées, entre autres. Partout, au moins dans les pays riches, les écoles se sont équipées de manière anarchique à

la faveur du boom économique et d’une administration très cloisonnée.

Et les prophéties audiovisuelles d’aller bon train : “révolution de l’enseignement par la télévision et l’ordinateur, subordination des livres à l’audio-visuel” (Malraux 1974). Toute une mythologie s’est développée, selon laquelle l’institution scolaire était périmée, devait être remplacée par le dialogue direct “des apprenants avec les medias, les maîtres devenant des consultants”.

Fini le temps des gadgets

Le temps des gadgets et des prophéties est aujourd’hui révolu. D’une part, la récession économique, en limitant les budgets, impose des priorités et des termes de rentabilité, d’objectivité. D’autre part les expériences dans le domaine de l’audiovisuel ne se soldent pas toujours par les résultats escomptés. Matériel inadapté aux conditions de l’enseignement, résistance et formation insuffisante des enseignants, industrialisation trop rapide et anarchique, bref, l’engouement excessif des années soixante est retombé. La lecture, l’écriture, l’expression orale restent les voies royales de la connaissance et de l’étude. L’audiovisuel n’est qu’un moyen qui doit être intégré dans une stratégie pédagogique.

Genève est sans doute le canton, et peut-être une des régions d’Europe, qui a consenti les investissements les plus importants dans la technologie de l’éducation. Dans plusieurs disciplines, les langues et les sciences notamment, les laboratoires et les techniques audiovisuelles jouent un rôle essentiel. Ce qui a contribué aussi au succès des jeunes Genevois qui obtiennent, par classe d’âge, le plus grand nombre de certificats fédéraux de maturité et d’apprentissage de Suisse... Mais la dispersion des moyens et des politiques, l’évolution très rapide des technologies, le coût élevé des productions audiovisuelles ne peuvent plus se justifier dans une période d’austérité budgétaire. Coordonner, centraliser les activités audiovisuelles, ces mesures, le Parlement du canton

de Neuchâtel les a déjà envisagées en regroupant les centres du “haut” et du “bas”. Au mois de mars dernier, le Grand Conseil de Genève a voté également une motion interpartis demandant au gouvernement d’étudier “l’opportunité pédagogique d’une intensification de l’utilisation des moyens audiovisuels et la possibilité de créer un Centre cantonal coordonnant l’ensemble des moyens audiovisuels”. Lors de la discussion de la motion, un clivage assez net est apparu entre la droite, qui fait des réserves sérieuses quant aux vertus de l’audiovisuel, et la gauche, soutenue par le parti démocrate-chrétien, qui considère son intégration systématique comme nécessaire et bénéfique.

Pour une politique globale

Pour tous les départements de l’Instruction publique il s’agit maintenant de définir une politique globale de l’audiovisuel. Une politique fondée sur des enquêtes et des recherches, répondant à des questions fondamentales : à partir de quel âge la télévision peut-elle être utilisée dans l’enseignement ? Lire, écrire, compter, ces acquisitions de base sont-elles toujours assurées par les moyens traditionnels ? Quelles priorités, compte tenu de la conjoncture actuelle, entrent en considération : équipements et programmes de télévision, machines à photocopier, ordinateurs, diminution des horaires des élèves et des maîtres, développement des sports et de la gymnastique, etc. Comme il n’y a pas de modèle, chaque canton, compte tenu de ses ressources et de sa situation, devra donner ses propres réponses. En matière d’audiovisuel, il s’agira d’abord de constituer un centre unique de productions de films et d’émissions TV pour l’enseignement et les divers besoins des institutions publiques. En effet, la réalisation de films et le tournage d’émissions de télévision en studio nécessitent des équipements lourds, des crédits importants. Seule une politique conséquente, cantonale et coordonnée avec les divers organismes régionaux et nationaux, peut satisfaire

aux impératifs de qualité, de rentabilité et d'efficacité.

Il s'agira ensuite de créer un Centre cantonal d'enregistrement des émissions TV, d'archivage et de prêt de films, des cassettes TV. Un centre qui regrouperait tous les documents films et vidéos, les tiendrait à la disposition des écoles et du public. En outre, il serait chargé de gérer "la mémoire audiovisuelle locale", c'est-à-dire les principales émissions de la Télévision suisse romande concernant le canton. Avec une fonction d'ouverture à la consultation et à la communication publiques, sous forme de visionnage individuel de projection de groupe et de téléthèque. Clef du système, un effort de décentralisation dans des bibliothèques municipales où des émissions pourraient être visionnées.

Il s'agira encore de mettre sur pied une commission cantonale de praticiens de l'information et de l'enseignement. Ses missions seraient d'étudier l'évolution de la télévision, de planifier l'acquisition des équipements lourds, la production et l'achat de documents réalisés en film et en studio, de programmer une recherche systématique sur la télévision. Enfin il serait temps d'introduire à l'Université des cours et séminaires sur l'information, sur la communication. Genève est la seule Université de Suisse romande qui n'ait aucun en-

seignement des "mass media". La formation de tous les futurs enseignants, primaires et secondaires, devrait être complétée par une initiation aux techniques de l'information, une introduction théorique et pratique à la presse, au cinéma et à la télévision.

Stabilisation

L'instruction publique, de l'école enfantine à l'université, a commencé sa révolution industrielle. Dans le désordre et non sans erreurs. A l'engouement excessif et naïf des années soixante pour la technologie succède maintenant un temps de stabilisation, de réflexion et rééquilibrages. Peut-être même de récession. Le train de nostalgie est de mode, les crédits sont coupés. Mais l'utilisation de la télévision et de la vidéo, le mariage du petit écran et de l'ordinateur, leur intégration dans l'enseignement et la vie courante sont inéluctables dans les prochaines années. Comment ? Jusqu'où ? A quelle fin ? La commission fédérale de maturité a déjà autorisé l'utilisation des calculatrices de poche lors des examens ! Aux défis de la technologie, tous les cantons devront tôt ou tard répondre. En collaboration sans doute, car les solutions exigent une politique conséquente et surtout - des investissements importants à long terme.

se, qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui trouve pourtant place dans une correspondance cantonale de "L'Ordre professionnel" (18 mai), hebdomadaire (patronal) "romand d'information économique et sociale".

Alusuisse, selon M. Ducarroz aurait donc mis toute la mauvaise volonté que l'on sait face aux caméras de la TV, par mesure de rétorsion.

L'historique de cette basse vengeance. En 1975, la télévision suisse romande lance dans une enquête sur le marché des aérosols ; elle s'intéresse bien sûr à la société Boxal Fribourg SA, 200 travailleurs dans ses usines de Fribourg et de Belfaux, 80 pour cent du marché suisse des aérosols.

Deux jours d'enquête dans la dite entreprise, un repas offert par Boxal (souligne M. G. Ducarroz, pour bien montrer que tout a été fait dans les règles du côté de la direction). Déception chez Boxal : lorsque l'émission est programmée, pas de reportage, mais une dizaine de secondes d'images semble-t-il. Deux ans plus tard (le 14 mars 1977), les images tournées chez Boxal apparaissent dans une émission de la série "A bon entendeur", consacrée aux aérosols, et fourmillant d'erreurs grossières, toujours selon M. Ducarroz qui semble connaître la question à fond. Suit un échange de correspondance entre la télévision et Boxal, que M. Ducarroz a épluché comme de juste et qui lui inspire le commentaire (entre autres) suivant : "(...) Dites, Messieurs de la télévision, est-ce que vous vous f... de nous ? Pensez-vous que l'économie suisse va continuer à vous laisser concocter dans votre tour d'ivoire les élucubrations que vous donnez en pâture à la population ? Croyez-vous que nous vous laisserons continuer à prendre le peuple pour un ramassis d'imbéciles ?"

Et M. Ducarroz de livrer, en conclusion, la clef de toute l'histoire : Boxal est une filiale d'Alusuisse...

La violence de la prise de position du directeur de la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie (à propos de l'émission Temps présent sur le fluor : "malhonnête, méchante, tendancieuse, monument de partialité et de rogne"), soigneusement "mis au parfum" par Alusuisse via Boxal, montre bien que la multinationale (voir aussi DP 452) entend bien faire payer cher à la télévision son "excès" d'audace. "L'Ordre Professionnel" a fait donner la première salve.

Précédent

A propos de Firestone. Pourquoi les propriétaires suisses avaient-ils vendu leur fabrique en 1943 ? C'est en effet à cette date que la société Dätwyler a cédé la majorité de ses actions à qui l'on sait.

APRÈS TEMPS PRÉSENT

Alusuisse et la Télévision : première salve

Savez-vous pour quelles raisons Alusuisse a mis les pieds contre le mur lors de l'enquête de la télévision suisse romande en Valais à propos du fluor ? Certainement parce que la multinationale en question n'est, de nature, pas portée à la confiance, et qu'il était de son intérêt, dans cette affaire, d'en dire le moins possible. Mais encore... Le directeur de la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie, M. Gérard Ducarroz émet une autre hypothèse.

POINT DE VUE

La planète-boucherie

Rien n'est plus désespérant et enrageant que la lecture du Bulletin de l'Union internationale pour la conservation de la nature. (UICN - 1110 Morges). Je ne puis en tourner les pages sans débiter une théorie de jurons, d'imprécations, de condamnations à mort à faire pâlir un charretier. (Et je ne m'étonne qu'à moitié, ensuite, d'entendre ma fille de trois ans reprendre à son compte ce vocabulaire un peu vif...)

Pour une bonne nouvelle rapportée par l'UICN, il y en a trois désastreuses — et je suis plutôt mou dans les proportions.

Ici, ce sont des otaries qui se font charcuter jusqu'au trognon, là des oiseaux, ici des phoques, là des dauphins et par centaines de milliers...

C'est la planète-boucherie.

Désespérante. Accablante.

Parce que le massacre est, quatre fois sur cinq, *incompréhensible*. Il n'est même pas justifié par la recherche d'un gain financier, contrairement à ce qu'on croit volontiers.

Il n'y a pas exploitation — laquelle suppose une gestion, même rudimentaire, et un profit, même minime — non, il y a simplement *pillage*, bousillage, sabotage.

Exemple: depuis le début des années 70 au moins un million de dauphins de plusieurs espèces ont péri noyés, coincés qu'ils étaient dans les filets des thoniers écumant le Pacifique. Or, des filets leur permettant de s'échapper sans mal existent. Ils ne sont utilisés que par les pêcheurs américains... quand ils sont surveillés.

Encore des exemples ? On pourrait en apporter des brouettes pleines.

Bref.

Le terrorisme c'est aussi courant que le boire et le manger. Pour vous en convaincre,

veuillez simplement parcourir le "Red data book" de l'UICN déjà citée. Les feuilles vertes, ce sont les animaux "hors de danger". Dans le volume que je possède, il y a deux feuilles vertes. Deux. Sur deux cent cinquante feuilles, à peu près...

Justement, à propos de terrorisme, puisque c'est à la mode. L'Italie, tenez, l'Italie. Hé bien l'Italie, c'est connu, se soucie de sa faune et de sa flore comme Alusuisse se soucie des abricotiers valaisans.

Chaque année, les ornithologues s'arrachent les cheveux parce que les Italiens n'ont pas encore été foutus d'interdire la capture d'oiseaux à l'aide de filets. Des centaines de milliers de bestioles volantes finissent dans des casseroles, saupoudrées de Parmesan.

L'Italie est probablement le pays d'Europe le plus dégueulassement en retard en matière de protection de la nature. Vous voyez où je veux en venir...?

Non ! Allez donc compter, par exemple entre Monaco et Rome, le nombre des égouts qui finissent dans la mer. Vous comprendrez que la lutte contre les brigades rouges commence par la construction de stations d'épuration.

Gil Stauffer

PS — Le mari de la sœur de mon beau-frère a la tête dure comme du caillou. Il n'en cultive pas moins, avec Anne, sa femme, des légumes rigoureusement garantis sans trucs chimiques. Plutôt que de les jeter dans le Rhône, il les vend au marché de Lausanne. Donc: mieux vaut manger des légumes de Markus que des boîtes de corned-beef d'Argentine, pleines de poils de barbe et de cheveux de détenus politiques. (Markus Luthi, 1141 Yens 021/77.10.47).

VAUD

Que les travailleurs de l'ombre restent dans l'ombre !

D'un côté, un motionnaire (le socialiste Claude Berney) qui tente de mettre en lumière la situation faite à des milliers de travailleurs qui travaillent — le plus souvent hors conventions collectives — à des salaires inimaginables par exemple pour la majorité des fonctionnaires : "cette catégorie de travailleurs est celle qu'on pourrait qualifier de silencieuse ; celle qui préfère un gain trop modeste à pas de gain du tout ; celle, accommodante, qui subit la loi du marché, catégorie en faveur de laquelle, si incroyable cela soit-il notre société n'a jamais pris de mesure de protection des salaires". Des exemples notoires ? Les vendeuses par exemple; mais aussi, entre autres toute une catégorie de mères de famille qui "font quelques heures" pour permettre au ménage de tourner. Et pour des cas que l'on connaît, combien d'autres ! Cette femme, employée exemplaire, qui a travaillé pendant plus de vingt ans à pleine satisfaction de la clientèle et des employeurs, et qui aboutit à un salaire annuel de Fr. 20 000.— (à titre de comparaison, une employée de 21 ans, après une formation en cours d'emploi dans une administration arrive à Fr. 30 000.—).

Et face à ce motionnaire, une majorité de la commission adhoc qui, ayant réfléchi à la question, répond notamment : "Il ressort que le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce n'est pas armé pour mener une étude précise sur la situation des travailleurs visés. Seuls les salaires fixés par les différentes conventions collectives et les salaires annoncés lors de demande de main d'oeuvre étrangère sont connus au département. Le Conseil d'Etat ne dispose d'aucun moyen légal pour exiger la divulgation de tous les salaires. Nous abordons ici un problème de droit civil. Une suggestion a été faite de mener cette enquête par le biais de l'assurance-chômage, mais il faut préciser que seuls sont connus les salaires des chômeurs qui revendiquent les indemnités"...

Moralité (si l'on peut dire) : il semble bien que ces bas salaires existent (voyez encore l'enquête que vient de publier le Mouvement populaire des familles), mais on ne peut ni ne veut les connaître officiellement.

Voilà la position qu'ont prise la majorité des députés vaudois (les voix radicales, libérales, démo-chrétiennes et agrariennes s'imposant aux voix des socialistes, des populistes et des environnementalistes, avec une exception UDC) il y a près de deux semaines !

L'enjeu principal du débat sur l'opportunité de l'instauration d'un salaire minimum légal dans le canton de Vaud (un salaire minimum garanti, obligatoire, en dessous duquel aucun travailleur âgé de 18 à 65 ans, sans distinction de sexe et d'âge, ne doit être rémunéré) un salaire inscrit dans la loi, un salaire fixé sans préjudice de conditions meilleures garanties par voie de conventions collectives.

La délicate question de la "comptabilité" d'une telle mesure avec le droit fédéral, l'opposition — aussitôt "récupérée" par l'Entente bourgeoise — du Cartel syndical (refusant de prendre le risque de voir ses propres négociations court-circuitées en quelque sorte par la

loi) à ce système, ainsi que, comme on l'a vu, l'absence totale, et jusqu'à plus ample informé définitive, de transparence du secteur salarial, avec en toile de fond la politique générale de préservation des privilèges acquis menée par les partis de droite, autant d'obstacles infranchissables pour une gauche acquise à un Smig vaudois.

"On sait, et tous ici vous le savez très bien, il est des secteurs où la syndicalisation est pratiquement impossible ; c'est dans ces secteurs que des hommes et des femmes ne gagnent pas leur vie, subsistent à peine, reçoivent pour salaire des paies dérisoires, ne peuvent compter sur aucune protection et cachent leur situation misérable dans des zones d'ombre encore trop étendues d'un des pays les plus riches du monde. Peut-être, disait le député socialiste Pierre Aguet, se trouve-t-il dans cette assemblée comme dans la commission une majorité pour refuser de tendre la main à ces travailleurs de l'ombre". La question méritait une réponse : c'est oui, et qui plus est, en bon vaudois, on ne veut pas le savoir ; pas d'enquête, pas d'étude, le "statu quo".

La fièvre de Furgler

Kurt Furgler est pris d'une frénésie de voyages. On ne compte plus ses déplacements, de Berne à Strasbourg, de Washington à Bonn, de visites en réunions. Le chef du Département de justice et police a déjà commencé sa campagne référendaire pour la police fédérale de sécurité. En effet, pas une rencontre sans qu'elle reçoive aussitôt un écho dans les moyens de communications ; ordre du jour immuable : ordre, sécurité, terrorisme.

Il ne s'agit pas de nier que problème il y a et que ce dernier relève, au niveau fédéral, du Département de justice et police. Mais Furgler en fait trop. Son insistance à souligner les dangers que court la Suisse, malgré le calme apparent, le caractère ostentatoire de ses voyages,

tout cela ne peut, en définitive, que créer une psychose collective.

Lors d'une récente conférence devant la société des officiers de Coire, Kurt Furgler a distingué le court terme, qui doit voir se développer une lutte implacable pour l'élimination du terrorisme, et le moyen et long terme qui doit permettre l'éclosion d'un nouvel état d'esprit, plus humain, plus communautaire et susceptible de couper les ailes aux "desperados". Le bâton d'abord, la carotte ensuite !

Mais si le zèle et les actions d'éclat de Furgler aboutissent à terroriser les citoyens, à les figer dans des attitudes de défense, on voit difficilement comment des rapports sociaux plus humains pourraient s'établir... et on risque bien, au contraire, de s'installer pour longtemps dans le court terme.

PS. A propos de sociétés plus fraternelles, on

attend toujours l'engagement de fait des démocrates-chrétiens en faveur d'une amélioration sensible des assurances sociales, maladie, accidents, maternité, chômage — et de la fiscalité. Des petits riens qui peuvent donner un début de contenu au sentiment d'appartenance à une collectivité nationale.

Energie : pas à pas

Petit à petit, certains dogmes économiques qui font partie du patrimoine de notre société de consommation prennent l'eau. Même si on semble ne pas s'en rendre compte — au moins dans les sphères officielles — dans notre pays. Il en va ainsi du postulat qui lie la croissance économique à la croissance de la consommation énergétique.

Jusqu'ici, lorsqu'on s'en prenait à la nécessité de produire toujours davantage d'énergie, on était aussitôt accusé d'ébranler les fondements de l'indispensable développement économique. En Suisse, c'est ainsi qu'on a cru régler son compte, sans plus argumenter, à la Fondation suisse pour l'énergie qui soutenait notamment qu'il n'est pas utile de produire toujours plus d'énergie pour assurer les places de travail.

Heureusement, la réflexion sur ce thème rebondira. Voyez le succès qu'a, en ce moment en Allemagne de l'Ouest, une étude publiée par deux membres du personnel des Rheinisch-Westfälische Elektrizitätswerke, le plus gros producteur d'électricité de RFA !

Werner Müller, économiste et spécialiste de la prospective, et Bernd Stoy montrent tout bonnement au long de cette étude de quelle façon on doit dissocier les questions relatives à la croissance et celles touchant à la consommation d'énergie ("Entkoppelung", aux éditions Deutsche Verlagsanstalt, Stuttgart).

Significatif : le manuscrit de ce livre était au point en 1975, à une époque où tous les spécialistes ou presque misaient sur le nucléaire ; mais aucun éditeur n'avait été assez sûr de lui pour lancer la publication d'un plaidoyer technique qui contredisait par trop les thèses officielles...

Minoritaires en émoi

Le syndic de Lausanne et conseiller national radical développait récemment (le 20 avril) un postulat sur les "minorités linguistiques" devant le Conseil national. Il était intéressant de connaître, à ce sujet, l'avis des Romands de Berne, concernés au premier chef. On l'a appris grâce au "Courrier de Berne" (mensuel romand paraissant à Berne; adresse utile : case postale 1302, 3001 Berne) daté du 11 mai, dont l'éditorial signé du président de l'Association romande de Berne, M. Charles-F. Pochon, est intitulé "Merci Monsieur Delamuraz".

"Il ne semble pas que la question ait suffisamment retenu l'attention (...), et c'est une excellente démonstration de la difficulté qu'il y a de faire admettre qu'un problème sérieux se pose et qu'il faudra le résoudre sans tarder parce que le temps presse", souligne en substance l'auteur du commentaire en question, qui soumet un petit cas précis à l'attention de ses lecteurs : "On confond par exemple encore trop souvent l'origine des fonctionnaires et leur langue maternelle ; ne pouvait-on pas lire dans la "Feuille d'Avis de Neuchâtel", le lendemain de l'exposé de M. Delamuraz, une information titrée "Un Neuchâtelois, secrétaire de la commission de gestion des Chambres", alors que l'écu, originaire des Bayards, a fait ses études à Berne et qu'il est mentionné comme étant de langue allemande dans l'annuaire de la Confédération ; à notre connaissance, il y avait pour ce poste un candidat de langue française, mais il n'a pas été retenu". Et cette conclusion : "on nous aime bien, nous le savons. Est-ce suffisant d'admettre qu'il y a des problèmes et que la bonne volonté manifestée par les minoritaires n'est pas une raison suffisante pour ne pas les résoudre ?".

— Le magazine économique "Bilanz" s'est approché d'un certain nombre de directeurs cantonaux de l'économie publique et rapporte leurs propos dans son numéro de mai ; l'article est illustré par six photos : trois Alémaniques

et trois Romands (le Valaisan Genoud, le Genevois Borner et le Vaudois Debétaz) ; sous le portrait de M. Borner, cette citation : "Die Genfer sind die Marseillais der Schweiz" (les Genevois sont les Marseillais de la Suisse). A quand les histoires genevoises pour remplacer les histoires vaudoises ou fribourgeoises ?

Souscription au Tessin

— "Politica nuova", l'hebdomadaire du Parti socialiste automne tessinois (adresse utile : case postale 319, 6501 Bellinzona ; ccp 65-5820) a du mal à nouer les deux bouts ; il manque environ Fr. 20 000.— pour l'exercice écoulé, les "entrées" étant principalement les contributions du parti et les abonnements. Une souscription extraordinaire est donc ouverte, qui devrait permettre de partir du bon pied avant une rénovation projetée du journal et de prochaines années qui promettent d'être ardues, puisque la rédaction prévoit que les coûts sont doubler.

— Le quotidien français d'extrême gauche "Libération", dont le lancement — on s'en souvient — avait été pour le moins difficile, public dans son numéro du 18 mai (le 1332e) ses comptes pour l'année écoulée : une remarque qui domine, "l'exercice 1977, comme ceux de 75 et 76, est équilibré, c'est-à-dire que les recettes ont couvert, et au-delà, les dépenses". Tout ne va donc pas si mal en marge des grands monopoles de la presse d'outre-Jura !

Quelques notes supplémentaires : les ventes de "Libération" (pour 1978, entre 34 et 35 000 exemplaires par jour) ont augmenté moins vite en 1977 (plus 31 pour cent) qu'en 1976 (plus 51 pour cent) ; la vente est toujours essentiellement concentrée dans la région parisienne (62 pour cent de vente totale) ; conséquences de la mise en service du procédé de transmission fac-similé et de l'impression, les ventes ont augmenté plus vite en province (plus 47 pour cent) qu'en région parisienne (plus 25 pour cent) ; les ventes par abonnement sont toujours aussi faibles et ont même régressé en valeur relative (7 pour cent en 1977 contre 8 pour cent en 1978).

BAGATELLES

Un journal zurichois publie le palmarès des taxes de concessions radiophoniques et de la télévision : Danemark 234 francs, Suisse 207, Norvège 180, Finlande 172 et Autriche 169

* * *

"Le Monde" a augmenté son prix de vente de 10 centimes en France et de 10 centimes en Suisse. Vive les intermédiaires ! Au prix suisse de Fr. 1.10 pour un prix français de Fr. 1.70, le cours du "change" s'établit à Fr. 64,70 (change réel, environ Fr. 44).

* * *

Une section de la campagne zurichoise du parti du travail vient d'entendre deux représentants du parti socialiste autonome du Tessin qui ont à cette occasion exposé leurs propositions de stratégie unitaire des mouvements de gauche en Suisse.

* * *

A propos de la nomination de M. Kurt Leu, directeur de Coop-Vaud à la tête de la Foire Olma à St. Gall, un communiqué de la Direction de l'agriculture de ce canton expose les circonstances de cette nomination. C'est ainsi qu'on apprend que le président de l'Olma n'a pas caché que M. Leu appartient à la tendance des coopératives de la social-démocratie (genossenschaftliche Flügel der Sozialdemokratie). Après la décision, il a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une nomination politique mais de la simple désignation du directeur d'une entreprise. "Un spectre hante l'Europe..."

* * *

Il existe un groupe de jeunes des régions alpines qui gravite autour de la fondation bavaoise Hanns-Seidel. On peut imaginer que leur idéologie est proche de celle de la CSU de Franz-Josef Strauss. Au cours d'une réunion récente à Füssen (en Bavière) ces jeunes se sont penchés notamment sur le problème des formes de l'idéologie marxiste dans les régions alpines (Ercheinungsformen der marxistischen Ideologie in Alpenraum). On détecte des complots où l'on peut.